

Ils ont dit

« **Le seuil de 15 ans (de la majorité sexuelle) demeurera**, c'est-à-dire qu'en-deçà de 15 ans, une atteinte sexuelle va être punie de manière particulièrement sévère. Mais pour la question de présomption de non-consentement, qui est un peu différente, nous cherchons quelle est la meilleure des solutions du point de vue du seuil d'âge », a précisé Nicole Belloubet : « 13 ans serait un âge qui me semble correspondre à ce qu'a préconisé le Haut commissariat à l'égalité entre les femmes et les hommes (...). On s'est engagé sur une loi autour du printemps » (*Europe 1*, 15 nov. 2017).

La ministre de la Justice envisage de lancer des « pré-plaintes en ligne » pour les victimes de violences sexuelles. « Cela existe pour les atteintes aux biens, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas le faire dans ce cadre-là » (...) « La victime pourrait déposer une pré-plainte sans avoir la nécessité d'aller au commissariat » (*La Croix*, 13 nov. 2017).

« **Il reste, lui, durement criminalisé. Il est toujours sous le coup d'une peine de cinq ans de prison** pour espionnage industriel aggravé assortie d'un mandat d'arrêt international. Cette décision est satisfaisante pour lui sans que cette affaire n'aurait pas été révélée, même si elle a un goût amer » a estimé Me Bourdon, l'avocat d'Hervé Falciani, l'ancien informaticien de la banque HSBC à l'origine des révélations sur la fraude fiscale qui a donné lieu à une transaction entre le Parquet national financier et la banque, première convention judiciaire d'intérêt public (*Le Monde*, 15 nov. 2017).

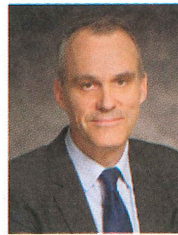
« **Si le manque de moyens dans la justice est incontestable**, une telle réforme ne conduira à aucune économie et allongera de manière excessive les délais de traitement des affaires, tout justiciable ayant pourtant droit à ce que sa cause soit jugée dans un délai raisonnable », a estimé le barreau d'Agen, en grève pour protester contre des « déserts judiciaires », comme d'autres barreaux (Béziers, Pau, Nîmes) qui manifestaient contre des fermetures éventuelles de tribunaux (*Europe 1*, 14 nov. 2017).

1215

Marc Henry, l'arbitrage comme credo

Fraîchement élu à la tête de l'Association Française d'Arbitrage (AFA), Marc Henry mène un combat sans relâche pour promouvoir l'arbitrage auprès des acteurs économiques français. Ceci en continuant à jongler avec ses dossiers et en s'impliquant activement dans un milieu culturel qu'il affectionne.

Ce qui a séduit l'ex-président de l'AFA, Bertrand Moreau dans le parcours de Marc Henry, c'est sa double casquette de spécialiste du judiciaire et de l'arbitrage. Un profil qui était également celui des quatre anciens présidents de l'association, et qui



a permis à l'associé de Hughes Hubbard & Reed de succéder à Bertrand Moreau. Spécialisé en contentieux des affaires, principalement en droit des sociétés et des procédures collectives, droit bancaire et droit de la responsabilité et des contrats, Marc Henry intervient également régulièrement dans des procédures d'arbitrage en tant que conseil ou arbitre. « Intellectuellement, j'ai toujours aimé cette matière » affirme-t-il. « Et je mesure d'autant mieux l'intérêt d'aller à l'arbitrage que je pratique le contentieux judiciaire au quotidien et que j'en vois les limites ».

Sans atavisme familial particulier, rien ne prédestinait Marc Henry au droit. C'est son goût pour la logique et la rigueur qui l'y a mené, jusqu'à sa thèse sur « Le devoir d'indépendance de l'arbitre » soutenue en 1996. Depuis, il est passé de la tradition française avec Bredin Prat et Siméon & Associés à la tradition anglo-saxonne avec Lovells, au cabinet américain Hughes Hubbard & Reed dont il a rejoint le bureau parisien en 2009.

Grand et élancé dans son costume-cravate très strict, Marc Henry s'anime véritablement lorsqu'il aborde les objectifs de son mandat à la tête de l'AFA. Outre la transition générationnelle et la féminisation déjà amorcées par son prédécesseur, il souhaite notamment développer l'arbitrage institutionnel sur le plan domestique et promouvoir la pratique au sein des entreprises françaises. « Un certain nombre d'entre elles ignorent encore ce qu'est l'arbitrage », déplore-t-il. « Nous allons organiser des petits-déjeuners et autres événements au sein des entreprises afin de présenter l'AFA, dans une démarche de promotion de l'arbitrage institutionnel ».

Son principal cheval de bataille ? En finir avec l'idée que l'arbitrage est forcément plus cher et moins rapide que le contentieux judiciaire en créant un groupe de travail ad hoc. « Dans les contentieux en matière de distribution, par exemple, il faut mettre en

perspective ce que l'on paye à l'institution et aux arbitres avec tous les avantages de l'arbitrage, qui sont entre autres la rapidité et un risque mieux mesuré grâce au choix des arbitres ». Quant aux levées de boucliers sur le manque d'indépendance des arbitres, l'avocat les balaye d'un revers de main, opposant notamment à cette idée reçue la souplesse et l'autonomie financière de l'association. « L'éthique, c'est ma vie comme diraient mes filles. J'y consacre l'essentiel de ma réflexion depuis ma thèse », souffle-t-il.

Marc Henry souhaite aussi convaincre les entreprises des avantages de l'arbitrage d'urgence. « Un référé en matière judiciaire, sauf à obtenir un référé d'heure à heure, peut prendre plusieurs mois », développe-t-il. « Avec un référé en arbitrage, on a l'assurance d'avoir une décision en un mois ».

Et entre un contentieux judiciaire et un arbitrage, le nouveau président de l'AFA trouve encore le temps de s'investir pleinement dans ses différentes passions. À la fois mécène de la troupe de danseurs « 3^e étage » au sein de l'Opéra de Paris, trésorier des Amis du musée de Copenhague et porte-parole du Cercle Lévi-Strauss, qui réunit les mécènes du musée du quai Branly, il est également le créateur du fonds Inua Fund, destiné à développer les relations entre la France et le Groenland où il se rend tous les ans pour effectuer des randonnées en pleine zone arctique, et principalement à restaurer l'ancien camp de base des explorateurs français menacé de ruine. « Pour parvenir à tout gérer, il suffit d'être très organisé », conclut-il dans un rire.

CHLOÉ ENKAOUA